

# Mondialisation et Santé Mentale :

## La Déclaration de Lyon du 22 octobre 2011

### Une présentation

• Jean Furtos  
Psychiatre, ONSMP

---

Pour la première fois au monde, à notre connaissance, un congrès international s'est penché sur le rapport entre mondialisation et santé mentale, postulant des effets psychosociaux péjoratifs sur le lien social. L'idée ne concernait pas seulement les personnes affectées de maladies mentales ou de handicaps, mais une vulnérabilité collective.

Le congrès des cinq continents, avec des représentants de 45 pays, s'est effectivement emparé du sujet et a travaillé à Lyon-Villeurbanne du 19 au 22 Octobre 2011. Un consensus s'est dégagé pour reconnaître que la souffrance psychique d'origine sociale en rapport avec la mondialisation apparaissait comme un phénomène qui dépasse en effet le champ de la psychiatrie et du handicap. Une approche clinique et sociologique permet d'authentifier des processus d'aliénation préoccupants qui s'observent potentiellement dans toutes les tranches d'âge et toutes les strates des populations, pas seulement orientés sur les vulnérabilités individuelles.

Ainsi, la tendance forte à la précarisation de la transmission intergénérationnelle observée chez les adolescents de Sao Paulo ou de Gennevilliers, chez les enfants des rues en Afrique, les Roms en Espagne, etc..., suggère qu'en période de mondialisation économique, il n'est guère étonnant d'observer une mondialisation de la clinique relativement décalée par rapport aux classifications nosographiques habituelles. De même, l'extension considérable de la souffrance au travail, et pas seulement le chômage, insiste sur le rapport entre la mondialisation, le nouveau management et l'individualisme atomisant qui en résulte.

Le congrès s'est conclu par une déclaration solennelle, la Déclaration de Lyon, lue et publiée en trois langues (Français, Anglais, Espagnol), avec un intitulé qui ne donne pas dans la langue de bois (Furtos, Sundram, 2012). Il faut reconnaître que la préoccupation est sérieuse, inédite dans sa formulation, vitale dans son contenu.

Sans doute seuls des praticiens et des chercheurs en santé mentale, mais aussi des représentants de la société civile, à la fois experts pluridisciplinaires et citoyens du monde, pouvaient affirmer que la mondialisation nous rend fous, ajoutant néanmoins l'orientation positive qui en découle, une écologie du lien social.

On pourra lire la première partie de la déclaration qui consiste en un préambule sémantique, sous la forme d'un glossaire qui précise le sens des mots, lesquels ne vont jamais de soi. Il permet de comprendre les principes centrés autour du concept de précarité, qui doit être complexifié par rapport à son sens usuel :

---

1. Une saine précarité est simplement définie comme le fait d'avoir besoin d'autrui pour vivre, dans la réciprocité ; cette précarité, à reconnaître, qui s'oppose à l'idéologie de l'autonomie obligatoire et atomisante, fait en réalité partie des droits de l'homme : « *Les êtres humains, libres et égaux en droit, naissent et demeurent précaires tout au long de leur vie dans la mesure où ils ont absolument besoin d'autrui pour vivre* » (Article 2.1 de la Déclaration de Lyon).

2. Le point d'impact des aspects pathogènes de la mondialisation (il y a donc des aspects qui ne le sont pas), consiste à transformer cette saine précarité en mauvaise précarité, celle dont on parle habituellement. Le passage du sain au malsain aboutit à une triple perte de confiance en autrui, en soi et en l'avenir ; cette triple confiance est pourtant nécessaire car elle autorise le "vivre en société", avec le goût d'aller vers un avenir par nature inconnu orienté par un désir, un projet personnel et collectif.

Ce point d'impact doit être considéré comme une véritable forme de pollution du lien social et du lien avec soi-même, aussi toxique pour la vie sur la planète que la pollution des fleuves, des rivières, des océans et de l'atmosphère. A quoi servirait en effet une planète biologiquement viable si l'être humain disparaissait en tant qu'être social ? C'est le souci que porte avec une emphase justifiée la Déclaration de Lyon.

La responsabilité qui en découle s'exerce sur le plan clinique, au sens large de ce terme, et bien sûr sur le plan politique. C'est pourquoi la déclaration se termine par des recommandations qui visent leur mise en actes au niveau micro-local et global. Affirmer que la mondialisation est un déterminant de santé mentale, avec des effets sur la santé des individus vivant en société, ouvre à une responsabilité collective à assumer ; et ce dans la non toute puissance, mais avec détermination. Une prise de conscience de cette nature nécessite l'instauration d'antidotes, une régulations des processus économiques non limités à leurs seuls aspects financiers, et laisse espérer des effets de seuils mutatifs sur le plan des mentalités et de leur prise en compte sociale, économique et politique. ||